



Institut national de la santé et de la recherche médicale

### Le mot de l'équipe projet

Chers Investigateurs,

L'année 2015 se termine sur une note très positive et encourageante. Forte de ces 35 centres ouverts et ses 70 inclusions, l'OMIN est prêt à accueillir et à soutenir les centres qui hésiteraient encore à nous rejoindre. Un grand merci à chacun d'entre vous pour le travail réalisé et l'investissement consenti à ce grand projet.

*L'équipe projet*

#### Points forts de 2016:

Bio-collection

Comité de pilotage

Accord de consortium

Test à Nantes  
Contact de tous les CRB  
Mise en place procédures communes

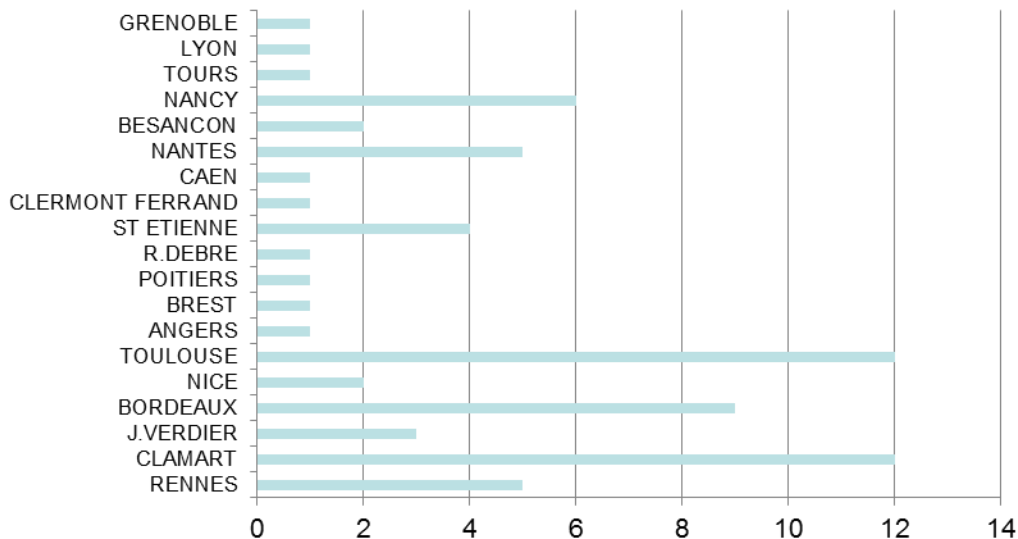
1ère convocation février/mars

Recueil de toutes les signatures

### Base de données et informations recueillies

Suite à vos différentes remarques concernant la base de données actuelle, certaines modifications ont pu être effectuées. Mais il apparaît néanmoins que les capacités d'adaptation de notre base sont limitées et la mise en place de la bio collection risque de compliquer encore l'utilisation. C'est pourquoi, dans un souci d'efficacité et de simplicité d'utilisation, nous projetons de changer de base. Des devis sont en cours et dès que nous serons positionnés sur un choix, nous ne manquerons pas de vous en informer.

### Bilan des inclusions



## Questions fréquentes

### Quelles données rentrer en cas de refus des parents

En cas de refus des parents, la fiche administrative doit être remplie de façon anonyme par XXX à la place du nom et du prénom. Anonyme ne veut pas dire "pas d'identité" mais il faut remplir ces item en "XXX". Vous n'aurez alors plus accès à d'autres fiches. De même, dans l'onglet "refus", aucun autre item ne devra être rempli: ni l'âge, ni le département de naissance ou de décès.

### Que faire si l'enfant est transféré directement en médecine Légale ?

→ Si l'enfant passe direct en ML, nous n'avons plus le droit de contacter les parents, on ne peut rien remplir. (fax de recensement récemment modifié)

→ Si l'enfant reste à domicile, 2 cas de figure:

**1er cas de figure** : vous disposez des coordonnées des parents et pouvez essayer de les joindre si le contact est établi, vous pourrez leur proposer l'étude. Si vous ne parvenez pas à les contacter, on considère qu'il n'y a pas de refus et vous rentrez alors les données dont vous disposez

**2ème cas de figure** : vous ne disposez pas de leurs coordonnées. Ils sont alors considérés comme perdus de vue et vous devez enregistrer les données dont vous disposez en anonyme "XXX"

## Organisation des mises en place de la bio-collection

Dans un premier temps, nous demanderons à chacun de contacter le correspondant de son CRB (cf pièce jointe) afin de présenter l'OMIN et lui demander leur *formulaire de demande de dépôt d'une biocollection* que vous devrez ensuite nous transmettre. Nous prendrons alors contact avec eux pour obtenir leur devis, leur présenter en détail le projet et discuter avec eux de leur procédure dans le but de les uniformiser au maximum.

En résumé : le rôle du clinicien sera de:

1. **Contact**er son CRB pour présenter l'OMIN et demander le formulaire de demande de dépôt d'une biocollection (propre à chaque CRB)
2. **Transmettre** ce formulaire au coordinateur technique OMIN
3. **Réceptionner** les kits de prélèvements
4. **Réaliser** les prélèvements avec le consentement des parents
5. **Envoyer** les prélèvements au CRB de rattachement
6. **Renseigner** la fiche biocollection dans la base de données OMIN



## LE MOT DE LA FIN

**Nous vous souhaitons à tous de très heureuses fêtes de fin d'année**

Pour toute question et renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter !

### Coordonnées de l'équipe projet

Investigateur coordonnateur : Karine LEVIEUX, karine.levieux@chu-nantes.fr tel : 02 40 08 79 37

Coordinateur technique : Bérengère JARRY, berengere.jarry@chu-nantes.fr tel: 02 44 76 81 38

Référente administrative et réglementaire : Léa FERRAND

Epidémiologiste : Matthieu HANF

Référente base de données et bio-collection : Sophie de VISME